



Conseil municipal n°07/2026 du 8 juillet 2026
Convocation en date du 02/07/2026
Affichée le 02/07/2026
PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	AP	Pouvoir donné à :	Reçu le :
M. KLINGLER Lionel	X					
Mme BRICOURT Sandrine	X					
M. ELIE Eric				X	Mme Sandrine BRICOURT	08/07/2026
Mme VILLECOURT Marie	X					
M. BUTZER Cédric	X					
Mme CHARMONT Josiane	X					
M. PEILLON Alain	X					
Mme NOWACZYK Monique	X					
M. GRILLOT Romain		X				
Mme SALAZARD Aline	X					
M. RENAULT Denis				X	M. Cédric BUTZER	02/07/2026
Mme LEGUIL-DUQUESNE Anne	X					
M. PETAT Emmanuel	X					
Mme SIBERT Sandrine	X					
M. ANDRADE Luis	X					

Public présent : 1 personne

Ordre du jour :

- Approbation du PV de séance du 20/05/2026
- Avenant n°2 et 3 au contrat de fortage CARALP signé le 25 février 2024 (Délibération)
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par ONF pour des recettes issues des ventes de bois (Délibération)
- Renouvellement du contrat RPC au 1er août 2026 (Délibération)
- Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal (Délibération)
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures et 04 minutes.

Mme Marie VILLECOURT est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2026-07-32 : Avenants n°2 et n°3 au contrat de fortage CARALP signé le 25 février 2024 (annule et remplace la délibération 2026-05-28 du 20/05/2026)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer au vote la délibération qui annule et remplace la délibération 2026-05-28A qui comportait un manque de précisions dans cette dernière. En effet, lors de la rédaction il n'avait été fait référence qu'à un seul avenant alors que l'exposé du Maire en présentait deux (le n°2 et le n°3). Le Maire présente le texte de la nouvelle délibération rectifié ; celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

DELIBERATION 2026-07-33 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Leyment est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier. Il explique que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts mais que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale

DÉLIBERATION 2026-07-34 : Renouvellement du contrat RPC avec de nouvelles prestations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs avec la société RPC arrive à terme au 31 juillet 2026.

Lors de la Commission Education et Jeunesse, il a été évoqué les difficultés rencontrées pour le maintien de ce service (recrutement, remplacement en cas d'absence...), et la nécessité de maintenir ce service dès la rentrée prochaine. Au vu des éléments et du temps impartis, il a été proposé de rencontrer la société RPC afin d'établir un devis pour une prestation complète incluant la mise à disposition du personnel.

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la société RPC ainsi que les tarifs en vigueur qui seront appliqués du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 :

TARIFS REPAS

Formule à 20% de produits « bio » soit 1 par jour.

**Repas enfant : 3.180 € H.T. soit 3.355 € T.T.C.
Repas adulte : 3.180 € H.T. soit 3.355 € T.T.C.**

DESIGNATIONS enfants	€ HT	€ TTC
<i>Enfant entrée</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Enfant plat principal</i>	<i>Plat : 2.340 €</i>	<i>Plat : 2.469 €</i>
<i>Enfant légumes</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Enfant fromage</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Enfant dessert</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>

DESIGNATIONS adultes	€ HT	€ TTC
<i>Adulte entrée</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Adulte plat principal</i>	<i>Plat : 2.340 €</i>	<i>Plat : 2.469 €</i>
<i>Adulte légumes</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Adulte fromage</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>
<i>Adulte dessert</i>	<i>Périphérique : 0.21 €</i>	<i>Périphérique : 0.221 €</i>

La formule à la carte n'est pas applicable pour la formule pique-nique **et le repas 100 % BIO**

TARIF MISE EN DISPOSITION DU PERSONNEL

Frais Mensuel sur 12 mois

Mise à disposition de 1 personnes pour le scolaire et le centre de loisirs.

DESIGNATIONS	€ HT	€ TTC
Frais de Personnel Frais d'exploitation Frais de gestion et rémunération	2 229.16 €	2 351.76 €
TOTAL sur 12 mois	26 750.00 €	28 221.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le nouveau contrat avec la société RPC, l'offre de mise à disposition du personnel par la société RPC et approuve la mise en place de cette nouvelle organisation.

DÉLIBÉRATION 2026-07-35 : Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune de Leyment est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ; ce règlement précise les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le règlement du Conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Feu d'artifice du 14 juillet

À la suite de l'arrêté préfectoral, le feu d'artifice est annulé et reporté à une date ultérieure.

Mme LEGUIL-DUQUESNE Anne quitte la séance à 20h25 pour raisons personnelles.

- Aménagement devant l'aire de jeu rue de la gare

Il est présenté aux Elus deux projets d'aménagement :

- Une réfection totale avec aménagement piétons et parterre de plantes (clé en main) pour un montant total de 25 000€
- Une réfection globale avec un parterre de plantes à finaliser par les agents communaux (terre et plantation) pour un montant de 16 800€ complété par l'installation de gabions pour sécuriser le site autour pour un montant de 5 300€

La seconde proposition est retenue par 14 voix pour et 1 abstention.

La prochaine séance du Conseil municipal se déroulera le 16 septembre 2026 à 19 heures

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance,
Marie Villecourt



Le Maire,
Lionel KLINGLER

